L'intersyndicale de Pétroplus demande deux dispositions supplémentaires

Publication : vendredi 2 mars 2012 14:52

La Correspondance Economique, 2 mars 2012

L'intersyndicale de Pétroplus demande deux dispositions supplémentaires

Parallèlement, le Parlement a définitivement adopté hier la consensuelle proposition de loi UMP, avec le soutien de la gauche, destinée à empêcher le détournement d'actifs d'une entreprise défaillante, et visant Petroplus. Le Sénat a approuvé sans modification le texte déjà voté dans la nuit du 28 au 29 février par les députés. Ce vote a été acquis à la quasi-unanimité (326 voix, 0 contre), seuls les communistes s'abstenant. Il permet au tribunal de commerce de saisir des actifs ou de vendre des stocks d'une entreprise défaillante, non seulement au stade de la liquidation judiciaire comme actuellement, mais aussi en amont, au cours d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire. "Il était plus que nécessaire que cette loi soit votée comme une arme permettant aux salariés de faire reconnaître leurs droits et relancer l'outil industriel", a commenté Yvon SCORNET, porte-parole de l'Intersyndicale CGT-CFDT-CFE/CGC de Petroplus. L'Intersyndicale a pesé jusqu'au bout dans les débats. Après le dépôt du texte, elle a demandé deux dispositions supplémentaires, assurant que le chef de l'Etat, qui s'est rendu sur le site le 24 février pour annoncer un accord avec Shell, leur avait donné son accord. L'une porte sur l'information des représentants du personnel relative aux mesures conservatoires, et l'autre sur l'affectation du produit de la vente des stocks aux "obligations sociales et environnementales" de l'entreprise. Les députés ont voté des amendements en ce sens, mais les syndicats les ont jugés ambigus. Ils ont obtenu hier au Sénat une clarification en séance et par courrier des ministres de la Justice, M. Michel MERCIER, et chargé de l'Industrie, M. Eric BESSON. Les "obligations sociales" sont celles qui "relèvent du Code du travail, de conventions collectives, d'accords d'entreprise ou de contrats individuels", ont assuré les ministres. Ce texte "apporte une protection efficace et concrète à Petroplus, mais aussi à nombre d'autres entreprises, notamment des filiales de groupes internationaux", a souligné M. MERCIER. "Ces nouvelles garanties éviteront des comportements irresponsables", a-t-il ajouté. "Sur Petroplus, il y a eu convergence. C'est une bonne chose, nous devons viser le bien commun. Nous avons été attentifs à la position des syndicats", a souligné le président PS de la commission des Lois de la Haute Assemblée Jean-Pierre SUEUR.

Phoca PDF